**36ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2020)**

**Bulgarie**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le vendredi 6 novembre 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la Bulgarie pour son rapport.

La France salue les évolutions récentes, notamment l’adoption en 2018 de la loi sur la lutte contre la corruption et la confiscation des avoirs, et invite les autorités bulgares à poursuivre leurs efforts, en particulier pour lutter contre les violences faites aux femmes et contre toutes les discriminations. La France fait les recommandations suivantes :

1. Ratifier la Convention internationale sur les disparitions forcées et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;

2. Poursuivre la réforme du système judiciaire, y compris en renforçant la lutte contre la corruption ;

3. Mettre fin aux pressions politiques sur les médias et lutter contre les violences à l’encontre des journalistes ;

4. Lutter contre les discriminations et les discours de haine visant des personnes du fait de leur appartenance ethnique, religieuse, leur orientation sexuelle et identité de genre et traduire ces dispositions dans le code pénal ;

5. Garantir aux Roms l’exercice du droit à l’éducation, à l’emploi et au logement.

Je vous remercie./.